

Présents : **H DUDUSSY, G JOFFRE, J COULAUD, I FAURE, ML GOURBEAU, Y MASSOUBRE, R. CACAN, JL NOYER, P DUFRAIX, J. LIMOGES, E. LEGAY**

❖ **Introduction** : Marc VICTORION remercie tous les délégués présents à cette réunion de cette commission.

❖ **Les rencontres** :

➤ Commission – enseignants :

❖ Cette réunion s'est bien passée, avec une participation active de tout le monde. Elle a permis de tous nous connaître. Elle sera reconduite si le besoin s'en fait sentir en cours d'année scolaire et quoiqu'il arrive une réunion annuelle sera programmée après chaque rentrée en octobre de chaque année.

❖ Chaque membre de la commission doit assister au conseil d'école qui le concerne et devient un interlocuteur privilégié des enseignants de sa commune.

❖ Un double du compte rendu de la commission sera envoyé par e-mail dans toutes les écoles.

➤ Inspecteur de secteur – pays vermois :

❖ Monsieur l'inspecteur est venu rencontrer le pays vermois mardi 6 octobre 2009 et nous avons visité avec lui, Chalagnac, Grun et Lacropte. Cette visite a été très constructive, en particulier la rencontre avec les maires le soir. Chaque maire dispose de son numéro de portable et il est joignable à tout moment, lorsqu'un problème apparaît, avec pour objectif, d'éviter que cela ne prenne des proportions trop importantes.

❖ 2 objectifs prioritaires :

▪ Mise en œuvre du PPMS : Je vais aider la mise en œuvre dans les écoles où cela n'existe pas avec récupération des informations auprès de la préfecture de la Dordogne, où chaque commune est classée selon un type et niveau de risque. Pour chacune des communes et des écoles associées, il faut rédiger une « procédure » reprenant les actions à mettre en place en cas d'incident et/ou accident avec les numéros de téléphone à prévenir.

▪ Mise en œuvre de base élève : Cette mise en œuvre, maintenant que les aspects juridiques et d'affichage de données ont été réglés doit se faire impérativement cette année. Cet outil est fondamental, puisqu'il conditionne la carte scolaire liée aux effectifs. Cette année est la dernière, où les effectifs sont communiqués par les directeurs d'école manuellement.

➤ Carte scolaire et effectifs :

❖ Il est impératif que les effectifs soient connus au plus près de la réalité avant le 15 décembre.

❖ La détermination de la carte scolaire de l'année suivante se fait entre le 15 décembre et le 15 janvier. Cela détermine le maintien ou la fermeture d'une classe pour la rentrée suivante.

➤ Inscription : La mairie inscrit l'enfant. Le directeur d'école admet l'enfant. Cela signifie pour le pays vermois que sur avis de la mairie de la commune d'habitation des parents de l'enfant et sous réserve que cette dernière donne son accord, les parents se présentent à la mairie de la commune où est située l'école. La mairie de cette dernière enregistre cette inscription et les parents se présentent auprès de la direction de l'école.

Commission éducation, culture, association et sport – réunion du 15 octobre 2009

➤ Accueil des enfants de 2 ans :

❖ Il ne peut y avoir de refus d'accueil des enfants de 2 ans de la part des directeurs d'école. Ces enfants, s'ils sont accueillis, doivent être propre (certificat médical à l'appui), mais ne compte pas dans les effectifs. Néanmoins, cet accueil peut contribuer au maintien de l'ouverture d'une classe. Cet accueil se fait au cas par cas et en fonction des effectifs

❖ Exemples :

➤ Classe de petite section avec 18 enfants : 5 enfants de 2 ans peuvent être acceptés

➤ Classe de petite section avec 26 enfants : pas d'enfant en plus

❖ Préparation des conseils d'école :

➤ Les dates des conseils d'école sont les suivantes :

❖ Maternelle Vergt : mardi 20 octobre à 18h -

❖ Primaire Vergt : jeudi 22 octobre à 18h : impossibilité pour Marc VICTORION d'y assister (information transmise au directeur du primaire de Vergt)

❖ RPI Lacropte Cendrieux : jeudi 5 novembre à 18h

❖ RPI Chalagnac Saint Paul Creyssensac Eglise Neuve : jeudi 22 octobre à 18h -

❖ RPI Grun Saint Mayme Beauregard : mardi 10 novembre à 17h

➤ Les demandes connus à ce jour :

- Installation de savon liquide, de papier absorbant, de poubelles et de distributeurs
- Mise en réseau des ordinateurs dans chaque école où il y a plusieurs classes
- Réajustement des fonds pour les coopératives en fonction du nombre d'enfants

➤ Les travaux prévus à ce jour (voir liste jointe)

❖ Grippe A :

➤ Pas de cas recensé en Dordogne

➤ Pour information le site internet : <http://www.ac-bordeaux.fr/info-grippe.html>

➤ Fonctionnement :

- Tant qu'il n'y a pas 3 cas (suspicion) dans une classe : mis à part le retour de l'enfant auprès de ses parents, il ne se passe rien d'autre qu'une information
- Si 3 cas simultanée (suspicion) dans une classe : seule la préfecture peut ordonner la fermeture de la classe, voir de l'école si d'autres cas se présentent

- Il n'est pas prévu de masques en dotation dans les écoles, en accord avec l'inspecteur de secteur, mais des masques sont disponibles au pays vernois
- Nous avons de retard dans la fourniture des distributeurs de savons, papier, ..., du fait des fournisseurs, mais nous faisons le maximum pour faire avancer les délais

❖ **CLSH de Chalagnac :**

- Point particulier : Personnel communautaire et frais de garde : proposition de ne pas facturer au plein tarif de CLSH les enfants du personnel du pays vernois : 50% ?
- Organisation de l'inauguration des nouveaux locaux : une avec les officiels (payeurs) et une journée porte ouverte pour les parents avec les animatrices pour faire connaître le centre et les locaux
- Ouverture en août : le centre sera ouvert en août 2010, afin de déterminer si cela est nécessaire ou pas. Pour rappel, il faut un minimum de 8 enfants pour que le centre ouvre
- Personnels du CLSH : Obligation actuelle de recrutement d'une animatrice supplémentaire en fonction de la répartition des enfants (mois de 6 ans et plus de 6 ans) et mise en place d'une direction avec 2 co-directrices (remplacement, vacances, ...) : accord de la commission

❖ **Subvention :** pour rappel, il nous faut nous positionner sur les demandes de plus en plus nombreuses dans le domaine de compétence de cette commission) :

- SMIVOS et CLSH Saint Amand : pas de problème
- Bibliothèques : Ok pour du matériel informatique, mais priorité à l'équipement informatique des écoles
- Autres demandes (associations, manifestations diverses) : aucune subvention

❖ **Divers :**

- Le tableau numérique est installé à Lacropte et nous sommes en attente pour les autres RPI. Il semble que le dossier de Saint Mayme devrait être accepté prochainement (en attente de confirmation officielle)
- Cendrieux : JPSA a fait un courrier à des parents dont l'enfant ne se nourrissait pas à la cantine : dossier en cours, sachant que cette action sera la même si un cas identique se représentait
- Projets pédagogiques : la commission salue le travail des personnels des CLSH et périscolaires
- Beaucoup de personnels communautaires malade : des solutions de remplacement interne sont trouvées, grâce à la bonne volonté de l'ensemble des personnels, et tous les membres de la commission les remercient pour leur travail.
- Dotation pour les écoles (précisions) : sur transmission des effectifs par les directeurs d'école, 45 euros par an et par enfants sont alloués par école à chaque directeur d'école. De plus 15 euros par an et par enfant sont versés à une association déterminée par les directeurs d'école (amicale laïque, ...), avec pour objectif de financer des projets spéciaux (classe verte, déplacements divers, ...); En théorie, il était prévu que les directeurs d'école du canton se mettent d'accord pour déterminer en semble les projets respectifs (une année une école A a un projet et l'année d'après c'est au tour de B,

et ainsi de suite. Cela ne s'est jamais produit, mais cette dotation continue à raison de 15 euros par an et par enfant. Concernant les réajustements, en particulier lorsque les effectifs augmentent lors d'une rentrée, début janvier les fonds prévus sont versés. Pour le cas particulier du RPI de Creyssensac, Chalagnac, Eglise Neuve et Saint Paul, une proratisation a été faite sur l'argent restant (non dépensé). Cela a entraîné le réajustement approximatif suivant : +300 euros pour Eglise Neuve, -100 pour Saint Paul et Chalagnac, puisque la création de classe a été faite à Eglise Neuve.

- ❖ La prochaine réunion de la commission est programmée le 8 décembre à 18h30 dans les locaux du pays vermois.

Marc VICTORION

